

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RENAUD, Maire.

PRESENTS : M. François RENAUD, Mme Françoise NOYER, M. Éric VIGNERON, Mme Denise NORMAND, M. Stéphane BAILLY, Mme Céline BRETON, M. Michaël SIROT, M. Sébastien BLANCHET, Mme Véronique SIROT, M. Denis AGOGUÉ, M. Michel BOUVET.

ABSENT : Mme Gwenaëlle GEORGES a donné pouvoir à Mme Véronique SIROT

Mme Marie-Paule STOUPAK a donné pouvoir à M. Michel BOUVET

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13
Date de la convocation : 27 mars 2024
Date d'affichage 27 mars 2024

Mme Françoise NOYER est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et approbation du procès-verbal du 27 février 2024
2. Décisions relatives aux délégations octroyées par le Conseil Municipal au Maire exercées depuis le 27 février 2024
3. Arrêtés pris par le Maire depuis le 27 février 2024
4. Approbation du Compte de Gestion 2023
5. Approbation du Compte Administratif 2023
6. Vote des taux communaux
7. Vote du Budget Primitif 2024
8. Fongibilité des crédits
9. Répartition subventions pour associations
10. Acquisition de panneaux – dépenses en section d'investissement
11. Acquisition de petit matériel - dépenses en section d'investissement
12. SDE18 - Travaux
13. Création emploi saisonnier services techniques
14. Bail du Centre de soins médical et paramédical
15. Vente terrain route de Gien
16. Informations
17. Questions diverses

M. le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour, à savoir :

- Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat en faveur du personnel communal

Le Conseil Municipal accepte, par 13 voix « Pour ».

1. **Lecture et approbation du procès-verbal du 27 février 2024** – Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le procès-verbal du 27 février 2024.
2. **Décisions relatives aux délégations octroyées par le Conseil Municipal au Maire exercées depuis le 27 février 2024** – Aucune décision n'a été prise.
3. **Arrêtés pris par le Maire depuis le 27 février 2024** – M. le Maire informe les membres de l'assemblée des arrêtés qui ont été pris depuis le 27 février dernier.
4. **Compte de Gestion 2023** – Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le compte de gestion 2023, laissant apparaître des résultats identiques que ceux du Compte Administratif.
5. **Compte Administratif 2023** – Le Conseil Municipal, hors de la présence de M. le Maire et sous la présidence de Mme Françoise NOYER, à l'unanimité des membres présents ou représentés, a approuvé le Compte Administratif 2023, laissant apparaître un excédent de 78.307,24 € en section de fonctionnement et un excédent de 82.100,05 € en section d'investissement.
6. **Vote des taux communaux** - Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2023 et de les reconduire pour 2024, à savoir :
 - Taxe d'habitation : 23,32 %
 - Foncier bâti : 37,79 %
 - Foncier non bâti : 41,79 %
 - CFE : 22,58 %
7. **Budget Primitif 2024** - Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, a approuvé le Budget Primitif 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 2.180.723 € en section de fonctionnement et à 1.150.164 € en section d'investissement.
8. **Fongibilité des crédits** – Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2024.
9. **Répartition des subventions** – Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'attribuer les subventions pour 2024, sauf pour les associations suivantes :
 - Club de Foot (M. et Mme SIROT ne participent pas au vote)
 - Club de Tennis (Mme NORMAND ne participe pas au vote)
 - La Brême (M. BLANCHET ne participe pas au vote)
 - Léré Mémo (M. AGOGUÉ ne participe pas au vote)

	2024
A.L.S.L Foot	1 300.00
Accueil Canton de Léré	160.00
Amicale des Sapeurs-Pompiers	En attente

ARANDOL	500.00
Club de Danse	300.00
Esquisse	270.00
La Lyre - Ecole de Musique	28 000.00
Gymnastique	200.00
Jeunes Sapeurs-Pompiers (Sancerre)	200.00
Les Amis du Yoga (achat de matériel)	400.00
Judo Club Belleville	250.00
Lyre Léréenne	1 000.00
Sté de Chasse	350.00
Sté de Pêche - La Brême	270.00
Tennis de Table Léré - Belleville	100.00
Tennis Club Léré	1 100.00
Léré Mémo	750.00
Ass. Aide à Domicile en Milieu Rural	1 000.00
Comité des Fêtes	1 500.00
Conseil Dal de l'Accès au Droit du Cher	300.00
Comité Berry Alsace	
ANIM'AGE	50.00
ACPG (Anciens Combattants)	50.00
ACPG Léré-Sury	50.00
Catastrophe naturelle	55.00
Secours Populaire Français Cosne	700.00
EBSV Football Club Val de Loire	500.00
Comice Agricole Vailly	100.00
Souvenir Français	50.00
TOTAL	39 505.00

- 10. Acquisition de panneaux – dépenses en section d'investissement** – Le Conseil Municipal, *à l'unanimité des membres présents ou représentés*, décide d'inscrire la somme de 5 000 € à l'article 2152 du budget 2024 de la commune, permettant de mandater en section d'investissement l'acquisition de panneaux divers, que le montant unitaire soit inférieur ou supérieur à 500 € pièce.
- 11. Acquisition de petit matériel - dépenses en section d'investissement** - Le Conseil Municipal, *à l'unanimité des membres présents ou représentés*, décide d'inscrire la somme de 5 000 € à l'article 2158 du budget 2024 de la commune, permettant de mandater en section d'investissement l'acquisition de petit matériel d'outillage divers pour les services techniques, que le montant unitaire soit inférieur ou supérieur à 500 € et d'inscrire la somme de 5 000 € à l'article 215738 du budget 2024 de la commune, permettant de mandater en section d'investissement l'acquisition de matériel de voirie pour les services techniques, que le montant unitaire soit inférieur ou supérieur à 500 €
- 12. SDE18 – Travaux** – Le Conseil Municipal, *à l'unanimité des membres présents ou représentés*, afin de simplifier les démarches à chaque demande de travaux, décide d'autoriser Monsieur le Maire à valider et signer toutes demandes de plan de financement provenant du SDE18 qui seront inférieures à 2 000 € HT.
- 13. Création emploi saisonnier services techniques** – Le Conseil Municipal, *à l'unanimité des membres présents ou représentés*, décide de créer un emploi saisonnier au service technique.

- 14. Bail du Centre de soins médical et paramédical** – Le Conseil Municipal, *à l'unanimité des membres présents ou représentés*, décide de fixer la somme de 8.40 € du m² pour le local occupé, par la Communauté de Communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire au sein du Centre de Soins médical et paramédical de Léré, à compter du 1^{er} avril 2024 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail.
- 15. Vente terrain route de Gien** – Le Conseil Municipal, *à l'unanimité des membres présents ou représentés*, décide d'accepter l'offre que Monsieur le Maire a reçu pour l'acquisition du terrain situé route de Gien, en vente par la commune depuis plusieurs années, au prix de 12 000 €, dit que les frais annexes resteront à la charge de l'acquéreur et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette vente.
- 16. Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat en faveur du personnel communal** – Le Conseil Municipal, *à l'unanimité des membres présents ou représentés*, décide d'attribuer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents remplissant les conditions fixées par le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023.

17. Informations

- **M. le Maire** informe les membres de l'assemblée :
 - ✓ Sapeurs-Pompiers de Léré :
 - Une manœuvre de grande ampleur aura lieu le samedi 20 avril 2024, rue Charles Maudry.
 - Un courrier commun va être rédigé entre la Mairie et le Centre de Secours dans le cadre d'un recrutement au sein de la caserne des pompiers.
 - La passation de commandement du chef de centre de secours de Léré aura lieu le 22 avril 2024 à 18h30 dans le parc de la Mairie.
 - La Mairie a reçu le label « Convention employeurs des Sapeurs-Pompiers », une cérémonie a eu lieu à la Préfecture et Monsieur le Maire s'y est rendu avec Monsieur VIGNERON.
 - ✓ Ouverture de la halte nautique le lundi 8 avril 2024.
 - ✓ Ouverture du Point d'animations et communication le mardi 9 avril 2024.
 - ✓ Un courrier en commun entre la commune et l'association des victimes d'inondations a été adressé à VNF avec copie à la Préfecture du Cher concernant le curage du siphon entre le Canal et la Judelle obstrué à 95%.
 - ✓ Suite au cambriolage de la supérette, des plots vont être installés devant la porte d'entrée.
 - ✓ Les employés communaux ont rebouché de nombreux trous sur différentes routes de la commune.
 - ✓ Des containers supplémentaires jaunes et noires sont demandés au SMICTREM pour les Houards, l'école de musique et le club house de tennis. Le container des verres des Houards sera déplacé afin d'éviter les dépôts sauvages.
 - ✓ La vérification des plaques d'égouts est en cours.
 - ✓ Citéos a revu sa facture des illuminations de Noël à la baisse sur notre demande, certains éléments facturés n'avaient pas été installés.

- ✓ Le club des aînés a déposé ses statuts à la Préfecture et se nommera « Le Chêne Vert ».
- ✓ Le département a été saisi afin d'aider la Commune sur la mise aux normes de l'éclairage public des deux routes départementales de la Commune et la conformité des dos d'ânes.
- ✓ Être toujours dans l'attente du devis de la rénovation complète de l'éclairage public.

18. Questions diverses

○ M. Stéphane BAILLY :

- ✓ Demande s'il est possible de commander des containers pour Ratilly

○ M. Michaël SIROT :

- ✓ Informe que des contacts ont été pris concernant le feu d'artifice mais sans retour pour le moment. Monsieur le Maire répond que de son côté, il a eu quelques informations quant à l'organisation de la fête du Canal.
- ✓ Demande l'organisation des élections européennes du dimanche 9 juin 2024. Monsieur le Maire répond que nous donnerons ces informations dès que la commission de contrôle se sera réunie entre le 16 et 19 mai 2024.
- ✓ Demande si la mise à jour sur le site internet de la commune concernant les comptes-rendus de Conseil Municipaux a bien été faite. Monsieur le Maire répond que tout a été mis à jour.

○ M. Sébastien BLANCHET :

- ✓ Informe que le SIVOM se réunira le 9 avril 2024 à 18 heures pour le vote du budget et qu'un intervenant concernant le nettoyage de la Loire sera présent. Monsieur le Maire demande de voir avec le président que soit inscrit à l'ordre du jour le nettoyage des siphons : demande déjà faite lors de la dernière réunion.

○ M. Michel BOUVET :

- ✓ Evoque les problèmes de plantations route de Gien. Monsieur le Maire répond que non seulement les plantes sont de mauvaises qualités, mais qu'en plus la Mairie a reçu une facture alors que se sont des travaux compris dans le contrat initial.

○ M. Denis AGOGUÉ :

- ✓ Signale un trou rue Charles Maudry. Monsieur le Maire répond que la SAUR doit intervenir le 26 avril 2024 et faire passer une caméra à cet endroit.
- ✓ Signale la présence importante de pigeons à l'église. Monsieur le Maire répond qu'il va être vigilant et qu'il fera de nouveau appel à l'entreprise si besoin.
- ✓ Signale à nouveau les problèmes de stationnement rue des Faubourgs. Monsieur le Maire répond qu'un courrier est parti.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 20.

Le 08 avril 2024

Le Maire,

François RENAUD

